

**« Aide aux victimes du Tsunami de décembre 2004 :
moyens mis en œuvre, utilisation des fonds, résultats et projets.
Compte - rendu au 30 novembre 2005 »**

Tableau**COMPTE RENDU TSUNAMI****Montants réels pour la période arrêtée au 30 novembre 2005**

EMPLOIS		RESSOURCES	
1 – Missions réalisées	443 931,40	5 – Produits de la générosité du public	1 486 241,24
2 – Frais de recherche de fonds	191 998,16	6 – Autres fonds privés (entreprises, associations...)	605 175,12
3 – Frais de fonctionnement	41 672,54	7 – Subventions (Etat, collectivités territoriales, institutions internationales...)	60 104,55
4 – Ressources restant à utiliser	1 475 950,21	8 – Produits financiers	2 031,40
	_____		_____
Total	<u> A </u> 2 153 552,31	Total	<u> B </u> 2 153 552,31

Commentaires**EMPLOIS****1- Missions réalisées**

Les fonds versés directement au profit des victimes s'élèvent pour la période considérée à 443 931,40 € (l'équivalent de 545 000 dollars américains) et concernent l'Inde.

Ils ont été virés sur demande de notre Fédération mère basée en Autriche (SOS Kinderdorf International ou SOS KDI), directement sur le compte bancaire de l'association indienne SOS Villages d'Enfants.

Le premier virement de 145 000 USD (soit 120 858,98 €) bénéficie à 158 familles de pêcheurs sinistrés, victimes du Tsunami. L'association indienne SOS Villages d'Enfants a acquis 54 bateaux de pêche, qu'elle a mis à la disposition de pêcheurs sous forme de mini-coopératives : 1 bateau pour 5 familles (28 bateaux à Chinnavikal, 17 à Murthypudukupam et 9 de plus petite taille à Chinnakalapet).

L'achat d'une petite flotte de pêche artisanale rentre dans le cadre de l'aide à la reconstruction, en particulier du retour à l'emploi des parents pour subvenir à la prise en charge de leurs enfants. Une prise en charge des enfants s'effectue en parallèle (financée ici par d'autres associations membres de SOS KDI) et s'inscrit donc dans une politique de prévention de l'abandon.

Le deuxième virement de 300 000 USD (soit 242 262,79 €) concerne la reconstruction de 50 maisons d'habitation à Akkampettai (commune proche de Pondicherry).

Le troisième virement de 100 000 USD (soit 80 809,63 €) concerne un acompte sur la reconstruction de 43 maisons d'habitation à Murthypudukupam (commune proche de Pondicherry).

Ces deuxième et troisième versements s'inscrivent également dans le cadre de l'aide à la reconstruction et d'une politique de soutien aux familles pour prévenir l'abandon des enfants.

Les décisions d'utilisation des fonds sont proposées par le Président Pierre PASCAL et le Directeur Général de l'association Michel GACON, en étroite concertation avec les principaux dirigeants du SOS Kinderdörf International (Président et Secrétaire Général notamment).

Elles sont ensuite validées par la Commission Exécutive (ou bureau de l'association) et par le Conseil d'Administration.

Concernant les procédures de contrôle de l'utilisation des fonds versés et d'évaluation des projets aidés, SOS KDI effectue, comme pour les projets hors « Tsunami » le suivi des dépenses et le contrôle de l'avancement des projets par l'intermédiaire de ses délégations régionales. SOS KDI demande également que toutes les associations nationales SOS Villages d'Enfants, quelle que soit leur situation géographique, fassent chaque année certifier leurs comptes par un auditeur indépendant. Les comptes de SOS KDI sont certifiés tous les ans par un cabinet d'audit de renommée internationale et les associations nationales de soutien reçoivent le rapport annuel de la part de leur fédération, ainsi qu'un rapport financier et un rapport d'activité de chaque projet aidé.

2- Frais de recherche de fonds

L'opération Tsunami a été lancée fin décembre 2004-début janvier 2005 sous l'appellation « SOS Orphelins d'Asie ». Un compte bancaire distinct a été ouvert à cet effet auprès du CCF (groupe HSBC), banque dépositaire de l'ensemble de notre collecte de fonds.

Les pratiques de recherche de fonds pour cette opération sont identiques à celles mises en œuvre pour les autres opérations d'appel à la générosité du public.

La principale opération a résidé dans l'envoi en janvier 2005 d'un mailing en 307 000 exemplaires. Seul, le fichier des donateurs de SOS Villages d'Enfants (actifs et une partie des inactifs) a été utilisé pour cette opération. Son coût s'est élevé en global à 126 707,78 €.

Une opération de relance téléphonique d'un coût global de 62 221,44 € a également été lancée le 14/1/2005.

Enfin, des annonces presse Asie et un mailing internet Asie ont été réalisés pour des coûts respectifs de 1 274,94 € et de 1 794 €, les espaces nous ayant été offerts par les supports média.

Des dons spontanés Asie et des parrainages de projets dans le cadre de cette opération ont été perçus par chèques et en ligne par le biais de notre site internet, d'annonces presse ou encore de dons d'entreprise.

3- Frais de fonctionnement

Ces frais réels n'intègrent ni quote-part, ni pourcentage de salaires chargés de personnes ayant travaillé sur cette opération. Ils n'intègrent par ailleurs ni frais de gestion, ni coûts de structure.

Ils englobent des frais d'information des donateurs ainsi que des dépenses engagées pour communiquer sur l'action « Asie » de notre association :

- impression d'affiches réalisées en interne,
- réalisation d'une lettre ASIE diffusée à l'ensemble des donateurs ASIE,
- référencement de notre site internet ;
- annonces et insertions dans la presse ;
- réalisation d'un reportage au Sri-Lanka.

4- Ressources restant à utiliser

Il était prévu initialement de financer et/ou de co-financer des projets au Sri-Lanka. Nous étions alors dans l'attente :

- d'une part, de décisions gouvernementales pour entamer notre action sur le moyen et long terme : reconstruction de villages détruits ; construction de nouveaux villages d'enfants et de centres sociaux...
- d'autre part, de décisions de la part de SOS KDI sur le financement intégral ou le co-financement de projets par les différentes associations nationales de soutien SOS Villages d'Enfants.

Mais SOS KDI a, d'une part, affecté certains projets sri-lankais à d'autres associations de soutien SOS Villages d'Enfants.

D'autre part, les projets en Inde, décrits ci-dessus, ont remplacé d'autres projets au Sri-Lanka pour des raisons liées à des lenteurs de prise de décisions au niveau des autorités gouvernementales et locales et aux risques inhérents au conflit armé opposant la minorité tamoule et la majorité cingalaise.

Concernant les ressources restant à utiliser (dont le montant réel s'élève au 30 novembre 2005 à 1 475 950,21 €), des engagements précis ont été pris en ce sens par la commission exécutive de l'association qui s'est tenue en septembre 2005 sur la base de projets détaillés proposés par notre fédération internationale. Ainsi, la totalité des fonds reçus seront affectés au Tsunami.

Les projets restant à réaliser, sur lesquels des engagements ont été pris par la commission exécutive, ont été inscrits dans le budget prévisionnel associatif 2006, qui sera soumis au prochain conseil d'administration. Ils doivent démarrer en décembre 2005 et correspondent au financement :

- d'investissements pour finir la construction de 43 maisons d'habitation à Murthypudukupam pour un coût restant de 200 000 USD (soit environ 160 000 €) ;
- de dépenses de construction d'un centre social et de 3 maisons familiales d'un nouveau village d'enfants SOS situé à Meulaboh en Indonésie pour un coût estimé à 785 000 USD (soit environ 628 000 €) ;
- de dépenses de construction d'un nouveau village d'enfants SOS situé à Pondicherry en Inde pour un coût estimé à 700 000 USD (soit environ 560 000 €) ;
- de frais de fonctionnement de ces structures en Indonésie et en Inde sur une durée de 10 ans.

Les fonds reçus ne permettront d'absorber qu'une année de frais de fonctionnement. L'association envisage de proposer aux parrains des projets un parrainage village.

RESSOURCES

Les commentaires suivants concernent les points 5, 6 et 7.

Hors produits financiers affectés au Tsunami, les ressources perçues au 30/11/2005 s'élèvent à 2 151 520,91 €, dont 14 420 € au titre de 2004 et 2 137 100,91 € au titre de 2005.

Nous pouvons citer cinq sources de collecte :

a) Produits issus du mailing envoyé et d'annonces :	987 936,87 €
b) Dons spontanés :	855 303,45 €
c) Dons en ligne site SOS ASIE :	39 067,00 €
d) Relance téléphonique :	47 540,46 €
e) Parrainages « Asie » :	221 673,13 €

soit un total de produits s'élevant à 2 151 520,91 €

Des codes « opérations Tsunami » ont été communiqués préalablement aux lancements effectifs des campagnes à notre prestataire informatique, « la société EDI ». Ces codes permettent d'identifier les ressources affectées au Tsunami par rapport à nos autres codes « campagnes » de collecte.

Au regard des projets restant à financer, toutes les recettes nettes identifiées « Tsunami » sont à ce jour intégralement et irrévocablement affectées à cette opération.

Néanmoins, en cas de difficultés d'engagement sur le moyen ou long terme de l'intégralité de ces sommes conformément à leur destination initiale, une partie des fonds pourrait être réorientée vers une autre destination après information et accord des donateurs et après aval du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association.

Mais il est à préciser que cette hypothèse est hautement improbable, puisqu'à ce jour les fonds engagés dépassent le montant net collecté.

5- Produits de la générosité du public

6- Autres fonds privés (versements provenant d'entreprises, d'associations, de fondations, etc.)

7- Subventions (Etat, collectivités territoriales, institutions internationales, etc.)

8- Produits financiers

Les fonds collectés sur le compte « SOS Orphelins d'Asie » n'ont pas généré d'intérêts entre janvier et juin 2005, puisqu'ils ont été placés en sicav à compter de juillet 2005.

Les plus values réalisées sur les placements effectués seront intégralement dédiés à cette opération, puisqu'ils proviennent directement d'une opération distincte, pour laquelle le solde placé résulte de la différence entre les produits perçus moins les dépenses engagées.

ERROR: syntaxerror
OFFENDING COMMAND: --nostringval--

STACK:

(Tsunami_301105)
/Title
()
/Subject
(D:20051215090837)
/ModDate
()
/Keywords
(PDFCreator Version 0.8.0)
/Creator
(D:20051215090837)
/CreationDate
(cderidder)
/Author
-mark-